



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 14ème législature

assistants familiaux

Question écrite n° 25758

### Texte de la question

Mme Sabine Buis attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la précarisation du statut des accueillants familiaux. La loi n° 2005-706 du 27 juin 2005 a permis certaines avancées en matière statutaire mais il demeure malgré tout encore des préoccupations concernant le caractère précaire de cette profession, notamment au niveau des fluctuations financières liées à la diminution soudaine et subie du nombre d'enfants accueillis. Aussi, elle lui demande les améliorations susceptibles d'être apportées afin de faire évoluer favorablement le statut des assistants familiaux.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Sabine Buis](#)

**Circonscription :** Ardèche (3<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 25758

**Rubrique :** Professions sociales

**Ministère interrogé :** Affaires sociales et santé

**Ministère attributaire :** Affaires sociales et santé

### Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [30 avril 2013](#), page 4615

**Question retirée le :** 4 juin 2013 (Retrait à l'initiative de l'auteur)